

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du jeudi 1^{er} juillet

Présidence de M. Godart, vice-président

TENTATIVE DE CORRUPTION DE FONCTIONNAIRES. — Le 27 mai dernier, MM. Henri Dhalluin et Anatole Kerkenath, agents de sûreté à Roubaix, ont été l'objet d'une tentative de corruption de la part de la femme Winkels, née Marie Desroches, 35 ans, cabaretière, rue de l'Alma, 74, à Roubaix. Sur les ordres de leur chef, M. le commissaire de la sûreté, les deux policiers s'étaient rendus au cabaret Winkels pour y assurer que le tenancier observait les règlements de la police des mœurs.

Dans la salle de délit, ils trouvèrent une fille qui paraissait être au service de la femme Winkels et qui se trouvait pas en règle avec les règlements de police.

MM. Dhalluin et Kerkenath prirent le nom de cette personne afin de donner à cette affaire la suite qu'elle comportait. C'est alors que la femme Winkels intervint et dit aux agents : « Ne dites rien à votre chef de ce que vous avez vu, je vous donnerai de l'argent ».

MM. Dhalluin et Kerkenath repoussèrent avec indignation un pareil marché et une plainte fut envoyée au parquet qui poursuit aujourd'hui la femme Winkels pour tentative de corruption.

Les deux agents cités comme témoins renouvelèrent leurs déclarations devant les juges. Quant à la femme Winkels elle nie effrontément et soutient n'avoir jamais promis d'argent aux deux témoins. Elle cherche à justifier qu'elle a été victime de la tentative de corruption.

M^{rs} Brackers d'Hugo présente la défense de la prévenue et après lui, M. Cauvé, substitut du procureur de la République, prend la parole pour soutenir l'accusation et pour louer le zèle avec lequel MM. Dhalluin et Kerkenath remplissent leur devoir.

La femme Winkels est condamnée à 16 fr. d'amende. Un vol de réserves. — Dans le courant du mois d'octobre de l'année dernière, quinze cents kilos environ de betteraves se trouvaient encore sur le champ et ont été volées au préjudice de M. Jean Bernard, 35 ans, cultivateur, à Lesquin.

Henri Louby, 37 ans, journalier; Henri Olivier, 35 ans, ouvrier agricole, et l'ancien patron de ces individus, Charles Leclercq, 45 ans, cultivateur, ont été accusés tous à Lesquin, sont accusés d'avoir commis ce vol.

Depuis cet incident, Leclercq et ses deux co-prévenus sont tout à fait brouillés, c'est pourquoi le patron et les ouvriers s'accusent réciproquement d'être les seuls coupables.

Si l'on entend Louby et Olivier, il résulte de leurs explications, que Leclercq leur a donné l'ordre d'aller sur le champ de Bernard avec une voiture pour y entrer les betteraves et les ramener à Lesquin. Il a donné à Louby pour payer sa complicité, Louby et Olivier soutiennent que le patron a usé de menaces vis-à-vis d'eux pour les contraindre à participer à ce délit.

La version de Leclercq est toute différente : ses ouvriers rentrant des champs auraient ramené une voiture de betteraves et auraient dit : « Ce sont des betteraves volées à M. Bernard. Si vous ne les prenez pas et si vous ne nous payez pas, nous mettrons le feu à votre ferme. Ainsi terrifiés, Leclercq aurait eu la faiblesse d'accepter le marché ».

Cette explication des plus fantaisistes ne satisfait pas le tribunal qui admet que dans cette affaire Leclercq est le principal coupable. Il le condamne à deux mois de prison et les autres à deux mois de prison, tandis que ses deux complices sont condamnés à 25 fr. d'amende chacun.

PROFESSEUR D'APPAREILS AUTOMATIQUES DES DÉBITS DE BOISSONS. — Tout le monde connaît ces appareils automatiques qui débitent des boissons chaudes et froides que l'on trouve aujourd'hui dans tous les débits de boissons et au moyen desquels un joueur après avoir placé dix centimes dans une ouverture et lancé une bille dans l'appareil, reçoit des boissons de consommation ou ferd son argent, en attendant le prochain coup.

M. Pierre Bonnin, 44 ans, représentant, demeurant à Lille, possède une centaine d'appareils de ce genre qui ont été placés dans les cabarets de Lille, en particulier dans ceux de la rue de Valenciennes, 85, à Hellemmes, étaient dépositaires d'un de ces jeux.

Au début les joueurs réussissaient et il n'en était pas question que Bonnin s'aperçut qu'avec l'appareil des opérations de l'appareil se perdait de plus en plus. Pour remédier à cela, il donna l'ordre à son commis, Noël Baudry, 19 ans, de modifier l'appareil et de faire subir une déformation à la roulette qui conduisit à bille dans les ouvertures réservées à cet effet, de façon à obstruer partiellement ces ouvertures.

A la suite de cette transformation, les opérations du marchand furent plus lucratives, mais les jeux de l'appareil se plaignaient de ne pouvoir obtenir paiement des consommations servies en vertu de la conduite de Bonnin. Une information fut ouverte, et Baudry et son patron sont renvoyés en police correctionnelle sous l'inculpation d'escroqueries.

Après avoir entendu les explications des plaignants et des prévenus, le tribunal a estimé que les faits reprochés n'étaient pas constitutifs du délit d'escroquerie et il a prononcé l'acquiescement de Bonnin et de Baudry.

LE JUGE D'INSTRUCTION DÉLÉGUÉ OUTRAGÉ PAR UN PRÉVENU. — M. Delaf, l'honorable juge d'instruction de Lille, a été outragé par un prévenu, le sieur Alph. Verdonck, charretier, à Roubaix, qui était détenu à la maison d'arrêt sous l'inculpation de complicité de vol.

Verdonck qui impatientait de ne pas être mis en liberté provisoire chercha un de ses co-prévenus, le sieur Desmarre, détenu pour fraude de pièces de bicyclettes commise à Comines, d'écrire au magistrat instructeur et de lui adresser une lettre violente dans laquelle il disait qu'il en avait assez et que s'il n'était pas relâché il jurerait de se souvenir de lui. Le magistrat a écrit l'inculpation de menaces et a condamné Verdonck à 3 mois de prison.

EXCÈS DE VIOLENCE. — Le 11 avril dernier, dans la soirée, M. Henri Leclercq, 29 ans, cultivateur, à Warneton, a été victime d'un excès de violence de la part de son fils, René Leclercq, 16 ans, cultivateur, à Warneton. René Leclercq a été condamné à 3 mois de prison.

EXCÈS DE VIOLENCE. — Le 11 avril dernier, dans la soirée, M. Henri Leclercq, 29 ans, cultivateur, à Warneton, a été victime d'un excès de violence de la part de son fils, René Leclercq, 16 ans, cultivateur, à Warneton. René Leclercq a été condamné à 3 mois de prison.

EXCÈS DE VIOLENCE. — Le 11 avril dernier, dans la soirée, M. Henri Leclercq, 29 ans, cultivateur, à Warneton, a été victime d'un excès de violence de la part de son fils, René Leclercq, 16 ans, cultivateur, à Warneton. René Leclercq a été condamné à 3 mois de prison.

EXCÈS DE VIOLENCE. — Le 11 avril dernier, dans la soirée, M. Henri Leclercq, 29 ans, cultivateur, à Warneton, a été victime d'un excès de violence de la part de son fils, René Leclercq, 16 ans, cultivateur, à Warneton. René Leclercq a été condamné à 3 mois de prison.

EXCÈS DE VIOLENCE. — Le 11 avril dernier, dans la soirée, M. Henri Leclercq, 29 ans, cultivateur, à Warneton, a été victime d'un excès de violence de la part de son fils, René Leclercq, 16 ans, cultivateur, à Warneton. René Leclercq a été condamné à 3 mois de prison.

EXCÈS DE VIOLENCE. — Le 11 avril dernier, dans la soirée, M. Henri Leclercq, 29 ans, cultivateur, à Warneton, a été victime d'un excès de violence de la part de son fils, René Leclercq, 16 ans, cultivateur, à Warneton. René Leclercq a été condamné à 3 mois de prison.

EXCÈS DE VIOLENCE. — Le 11 avril dernier, dans la soirée, M. Henri Leclercq, 29 ans, cultivateur, à Warneton, a été victime d'un excès de violence de la part de son fils, René Leclercq, 16 ans, cultivateur, à Warneton. René Leclercq a été condamné à 3 mois de prison.

EXCÈS DE VIOLENCE. — Le 11 avril dernier, dans la soirée, M. Henri Leclercq, 29 ans, cultivateur, à Warneton, a été victime d'un excès de violence de la part de son fils, René Leclercq, 16 ans, cultivateur, à Warneton. René Leclercq a été condamné à 3 mois de prison.

EXCÈS DE VIOLENCE. — Le 11 avril dernier, dans la soirée, M. Henri Leclercq, 29 ans, cultivateur, à Warneton, a été victime d'un excès de violence de la part de son fils, René Leclercq, 16 ans, cultivateur, à Warneton. René Leclercq a été condamné à 3 mois de prison.

EXCÈS DE VIOLENCE. — Le 11 avril dernier, dans la soirée, M. Henri Leclercq, 29 ans, cultivateur, à Warneton, a été victime d'un excès de violence de la part de son fils, René Leclercq, 16 ans, cultivateur, à Warneton. René Leclercq a été condamné à 3 mois de prison.

EXCÈS DE VIOLENCE. — Le 11 avril dernier, dans la soirée, M. Henri Leclercq, 29 ans, cultivateur, à Warneton, a été victime d'un excès de violence de la part de son fils, René Leclercq, 16 ans, cultivateur, à Warneton. René Leclercq a été condamné à 3 mois de prison.

EXCÈS DE VIOLENCE. — Le 11 avril dernier, dans la soirée, M. Henri Leclercq, 29 ans, cultivateur, à Warneton, a été victime d'un excès de violence de la part de son fils, René Leclercq, 16 ans, cultivateur, à Warneton. René Leclercq a été condamné à 3 mois de prison.

EXCÈS DE VIOLENCE. — Le 11 avril dernier, dans la soirée, M. Henri Leclercq, 29 ans, cultivateur, à Warneton, a été victime d'un excès de violence de la part de son fils, René Leclercq, 16 ans, cultivateur, à Warneton. René Leclercq a été condamné à 3 mois de prison.

EXCÈS DE VIOLENCE. — Le 11 avril dernier, dans la soirée, M. Henri Leclercq, 29 ans, cultivateur, à Warneton, a été victime d'un excès de violence de la part de son fils, René Leclercq, 16 ans, cultivateur, à Warneton. René Leclercq a été condamné à 3 mois de prison.

EXCÈS DE VIOLENCE. — Le 11 avril dernier, dans la soirée, M. Henri Leclercq, 29 ans, cultivateur, à Warneton, a été victime d'un excès de violence de la part de son fils, René Leclercq, 16 ans, cultivateur, à Warneton. René Leclercq a été condamné à 3 mois de prison.

EXCÈS DE VIOLENCE. — Le 11 avril dernier, dans la soirée, M. Henri Leclercq, 29 ans, cultivateur, à Warneton, a été victime d'un excès de violence de la part de son fils, René Leclercq, 16 ans, cultivateur, à Warneton. René Leclercq a été condamné à 3 mois de prison.

EXCÈS DE VIOLENCE. — Le 11 avril dernier, dans la soirée, M. Henri Leclercq, 29 ans, cultivateur, à Warneton, a été victime d'un excès de violence de la part de son fils, René Leclercq, 16 ans, cultivateur, à Warneton. René Leclercq a été condamné à 3 mois de prison.

EXCÈS DE VIOLENCE. — Le 11 avril dernier, dans la soirée, M. Henri Leclercq, 29 ans, cultivateur, à Warneton, a été victime d'un excès de violence de la part de son fils, René Leclercq, 16 ans, cultivateur, à Warneton. René Leclercq a été condamné à 3 mois de prison.

EXCÈS DE VIOLENCE. — Le 11 avril dernier, dans la soirée, M. Henri Leclercq, 29 ans, cultivateur, à Warneton, a été victime d'un excès de violence de la part de son fils, René Leclercq, 16 ans, cultivateur, à Warneton. René Leclercq a été condamné à 3 mois de prison.

EXCÈS DE VIOLENCE. — Le 11 avril dernier, dans la soirée, M. Henri Leclercq, 29 ans, cultivateur, à Warneton, a été victime d'un excès de violence de la part de son fils, René Leclercq, 16 ans, cultivateur, à Warneton. René Leclercq a été condamné à 3 mois de prison.

EXCÈS DE VIOLENCE. — Le 11 avril dernier, dans la soirée, M. Henri Leclercq, 29 ans, cultivateur, à Warneton, a été victime d'un excès de violence de la part de son fils, René Leclercq, 16 ans, cultivateur, à Warneton. René Leclercq a été condamné à 3 mois de prison.

EXCÈS DE VIOLENCE. — Le 11 avril dernier, dans la soirée, M. Henri Leclercq, 29 ans, cultivateur, à Warneton, a été victime d'un excès de violence de la part de son fils, René Leclercq, 16 ans, cultivateur, à Warneton. René Leclercq a été condamné à 3 mois de prison.

EXCÈS DE VIOLENCE. — Le 11 avril dernier, dans la soirée, M. Henri Leclercq, 29 ans, cultivateur, à Warneton, a été victime d'un excès de violence de la part de son fils, René Leclercq, 16 ans, cultivateur, à Warneton. René Leclercq a été condamné à 3 mois de prison.

LE BLANC DE FRANCE

BIEN ET C^o, CORBIE (Somme)

Anciennement DOUTRY ET C^o

1123

équivalent à la Corée dans toutes ses applications en peinture et dans les vernis.

Ne pourrait-on demander aux délégués roubaixiens, assistants, ou devant assister, aux divers et futurs Congrès : comités industriels, métallurgiques, mutualité, enseignement, gymnastique, musique, littérature, automobilisme, aviation, cyclisme, sports réunis, jardins ouvriers, et autres, aux expositions de Nancy, Bruxelles, qui étudieraient le problème et demanderaient aux administrations provinciales les conseils qu'elles attendent ? D'autre part, les agronomes de l'Etat seraient invités à fournir aux paysans les renseignements désirables quant aux drainages. M. le Ministre déclare qu'il se fera un plaisir de répondre à ces questions.

Un Roubaixien qui aime sa ville.

Pour l'Exposition de 1911

Monsieur le Directeur du Journal de Roubaix,

Ne pourrait-on demander aux délégués roubaixiens, assistants, ou devant assister, aux divers et futurs Congrès : comités industriels, métallurgiques, mutualité, enseignement, gymnastique, musique, littérature, automobilisme, aviation, cyclisme, sports réunis, jardins ouvriers, et autres, aux expositions de Nancy, Bruxelles, qui étudieraient le problème et demanderaient aux administrations provinciales les conseils qu'elles attendent ? D'autre part, les agronomes de l'Etat seraient invités à fournir aux paysans les renseignements désirables quant aux drainages. M. le Ministre déclare qu'il se fera un plaisir de répondre à ces questions.

Un Roubaixien qui aime sa ville.

Les cours du soir à l'Institut Turgot

Monsieur le Directeur,

Nous venons demander à M. Lambert, directeur, s'il y aurait possibilité de ne pas faire de cours de soir pour examen d'entrée ? Cela dépend de la chance ? 3. Elle varie selon le grade. Les ouvriers mécaniciens de 3^e classe ont 0 fr. 70 par jour, à terre ; 4. A partir de 18 ans et 6 mois pour les engagements de 3 ans. — Il n'y a aucune loi sur l'épave de la mer. Le droit d'octroi sur l'alcool, à raison de 15 fr. l'hectol. sera perçu dès que l'organisation du service sera faite. On attend la décision définitive du Conseil d'Etat, puis le décret, afin d'étudier le fonctionnement. Le droit d'octroi n'a pas d'effet rétroactif ; 4. Non. En matière d'octroi, la loi s'applique à ces vitesses ; 5. Aucune vitesses n'aura lieu puisque l'application du décret n'aura pu être effectuée. — P.L. 14. — 1. Adressez-vous à M. le commandant de la 5^e compagnie d'ouvriers, à Douai, à l'effet d'être convoqué pour passer votre examen d'entrée ; 2. Cela dépend de la chance ; 3. Elle varie selon le grade. Les ouvriers mécaniciens de 3^e classe ont 0 fr. 70 par jour, à terre ; 4. A partir de 18 ans et 6 mois pour les engagements de 3 ans. — Il n'y a aucune loi sur l'épave de la mer. Le droit d'octroi sur l'alcool, à raison de 15 fr. l'hectol. sera perçu dès que l'organisation du service sera faite. On attend la décision définitive du Conseil d'Etat, puis le décret, afin d'étudier le fonctionnement. Le droit d'octroi n'a pas d'effet rétroactif ; 4. Non. En matière d'octroi, la loi s'applique à ces vitesses ; 5. Aucune vitesses n'aura lieu puisque l'application du décret n'aura pu être effectuée. — P.L. 14. — 1. Adressez-vous à M. le commandant de la 5^e compagnie d'ouvriers, à Douai, à l'effet d'être convoqué pour passer votre examen d'entrée ; 2. Cela dépend de la chance ; 3. Elle varie selon le grade. Les ouvriers mécaniciens de 3^e classe ont 0 fr. 70 par jour, à terre ; 4. A partir de 18 ans et 6 mois pour les engagements de 3 ans. — Il n'y a aucune loi sur l'épave de la mer. Le droit d'octroi sur l'alcool, à raison de 15 fr. l'hectol. sera perçu dès que l'organisation du service sera faite. On attend la décision définitive du Conseil d'Etat, puis le décret, afin d'étudier le fonctionnement. Le droit d'octroi n'a pas d'effet rétroactif ; 4. Non. En matière d'octroi, la loi s'applique à ces vitesses ; 5. Aucune vitesses n'aura lieu puisque l'application du décret n'aura pu être effectuée. — P.L. 14. — 1. Adressez-vous à M. le commandant de la 5^e compagnie d'ouvriers, à Douai, à l'effet d'être convoqué pour passer votre examen d'entrée ; 2. Cela dépend de la chance ; 3. Elle varie selon le grade. Les ouvriers mécaniciens de 3^e classe ont 0 fr. 70 par jour, à terre ; 4. A partir de 18 ans et 6 mois pour les engagements de 3 ans. — Il n'y a aucune loi sur l'épave de la mer. Le droit d'octroi sur l'alcool, à raison de 15 fr. l'hectol. sera perçu dès que l'organisation du service sera faite. On attend la décision définitive du Conseil d'Etat, puis le décret, afin d'étudier le fonctionnement. Le droit d'octroi n'a pas d'effet rétroactif ; 4. Non. En matière d'octroi, la loi s'applique à ces vitesses ; 5. Aucune vitesses n'aura lieu puisque l'application du décret n'aura pu être effectuée. — P.L. 14. — 1. Adressez-vous à M. le commandant de la 5^e compagnie d'ouvriers, à Douai, à l'effet d'être convoqué pour passer votre examen d'entrée ; 2. Cela dépend de la chance ; 3. Elle varie selon le grade. Les ouvriers mécaniciens de 3^e classe ont 0 fr. 70 par jour, à terre ; 4. A partir de 18 ans et 6 mois pour les engagements de 3 ans. — Il n'y a aucune loi sur l'épave de la mer. Le droit d'octroi sur l'alcool, à raison de 15 fr. l'hectol. sera perçu dès que l'organisation du service sera faite. On attend la décision définitive du Conseil d'Etat, puis le décret, afin d'étudier le fonctionnement. Le droit d'octroi n'a pas d'effet rétroactif ; 4. Non. En matière d'octroi, la loi s'applique à ces vitesses ; 5. Aucune vitesses n'aura lieu puisque l'application du décret n'aura pu être effectuée. — P.L. 14. — 1. Adressez-vous à M. le commandant de la 5^e compagnie d'ouvriers, à Douai, à l'effet d'être convoqué pour passer votre examen d'entrée ; 2. Cela dépend de la chance ; 3. Elle varie selon le grade. Les ouvriers mécaniciens de 3^e classe ont 0 fr. 70 par jour, à terre ; 4. A partir de 18 ans et 6 mois pour les engagements de 3 ans. — Il n'y a aucune loi sur l'épave de la mer. Le droit d'octroi sur l'alcool, à raison de 15 fr. l'hectol. sera perçu dès que l'organisation du service sera faite. On attend la décision définitive du Conseil d'Etat, puis le décret, afin d'étudier le fonctionnement. Le droit d'octroi n'a pas d'effet rétroactif ; 4. Non. En matière d'octroi, la loi s'applique à ces vitesses ; 5. Aucune vitesses n'aura lieu puisque l'application du décret n'aura pu être effectuée. — P.L. 14. — 1. Adressez-vous à M. le commandant de la 5^e compagnie d'ouvriers, à Douai, à l'effet d'être convoqué pour passer votre examen d'entrée ; 2. Cela dépend de la chance ; 3. Elle varie selon le grade. Les ouvriers mécaniciens de 3^e classe ont 0 fr. 70 par jour, à terre ; 4. A partir de 18 ans et 6 mois pour les engagements de 3 ans. — Il n'y a aucune loi sur l'épave de la mer. Le droit d'octroi sur l'alcool, à raison de 15 fr. l'hectol. sera perçu dès que l'organisation du service sera faite. On attend la décision définitive du Conseil d'Etat, puis le décret, afin d'étudier le fonctionnement. Le droit d'octroi n'a pas d'effet rétroactif ; 4. Non. En matière d'octroi, la loi s'applique à ces vitesses ; 5. Aucune vitesses n'aura lieu puisque l'application du décret n'aura pu être effectuée. — P.L. 14. — 1. Adressez-vous à M. le commandant de la 5^e compagnie d'ouvriers, à Douai, à l'effet d'être convoqué pour passer votre examen d'entrée ; 2. Cela dépend de la chance ; 3. Elle varie selon le grade. Les ouvriers mécaniciens de 3^e classe ont 0 fr. 70 par jour, à terre ; 4. A partir de 18 ans et 6 mois pour les engagements de 3 ans. — Il n'y a aucune loi sur l'épave de la mer. Le droit d'octroi sur l'alcool, à raison de 15 fr. l'hectol. sera perçu dès que l'organisation du service sera faite. On attend la décision définitive du Conseil d'Etat, puis le décret, afin d'étudier le fonctionnement. Le droit d'octroi n'a pas d'effet rétroactif ; 4. Non. En matière d'octroi, la loi s'applique à ces vitesses ; 5. Aucune vitesses n'aura lieu puisque l'application du décret n'aura pu être effectuée. — P.L. 14. — 1. Adressez-vous à M. le commandant de la 5^e compagnie d'ouvriers, à Douai, à l'effet d'être convoqué pour passer votre examen d'entrée ; 2. Cela dépend de la chance ; 3. Elle varie selon le grade. Les ouvriers mécaniciens de 3^e classe ont 0 fr. 70 par jour, à terre ; 4. A partir de 18 ans et 6 mois pour les engagements de 3 ans. — Il n'y a aucune loi sur l'épave de la mer. Le droit d'octroi sur l'alcool, à raison de 15 fr. l'hectol. sera perçu dès que l'organisation du service sera faite. On attend la décision définitive du Conseil d'Etat, puis le décret, afin d'étudier le fonctionnement. Le droit d'octroi n'a pas d'effet rétroactif ; 4. Non. En matière d'octroi, la loi s'applique à ces vitesses ; 5. Aucune vitesses n'aura lieu puisque l'application du décret n'aura pu être effectuée. — P.L. 14. — 1. Adressez-vous à M. le commandant de la 5^e compagnie d'ouvriers, à Douai, à l'effet d'être convoqué pour passer votre examen d'entrée ; 2. Cela dépend de la chance ; 3. Elle varie selon le grade. Les ouvriers mécaniciens de 3^e classe ont 0 fr. 70 par jour, à terre ; 4. A partir de 18 ans et 6 mois pour les engagements de 3 ans. — Il n'y a aucune loi sur l'épave de la mer. Le droit d'octroi sur l'alcool, à raison de 15 fr. l'hectol. sera perçu dès que l'organisation du service sera faite. On attend la décision définitive du Conseil d'Etat, puis le décret, afin d'étudier le fonctionnement. Le droit d'octroi n'a pas d'effet rétroactif ; 4. Non. En matière d'octroi, la loi s'applique à ces vitesses ; 5. Aucune vitesses n'aura lieu puisque l'application du décret n'aura pu être effectuée. — P.L. 14. — 1. Adressez-vous à M. le commandant de la 5^e compagnie d'ouvriers, à Douai, à l'effet d'être convoqué pour passer votre examen d'entrée ; 2. Cela dépend de la chance ; 3. Elle varie selon le grade. Les ouvriers mécaniciens de 3^e classe ont 0 fr. 70 par jour, à terre ; 4. A partir de 18 ans et 6 mois pour les engagements de 3 ans. — Il n'y a aucune loi sur l'épave de la mer. Le droit d'octroi sur l'alcool, à raison de 15 fr. l'hectol. sera perçu dès que l'organisation du service sera faite. On attend la décision définitive du Conseil d'Etat, puis le décret, afin d'étudier le fonctionnement. Le droit d'octroi n'a pas d'effet rétroactif ; 4. Non. En matière d'octroi, la loi s'applique à ces vitesses ; 5. Aucune vitesses n'aura lieu puisque l'application du décret n'aura pu être effectuée. — P.L. 14. — 1. Adressez-vous à M. le commandant de la 5^e compagnie d'ouvriers, à Douai, à l'effet d'être convoqué pour passer votre examen d'entrée ; 2. Cela dépend de la chance ; 3. Elle varie selon le grade. Les ouvriers mécaniciens de 3^e classe ont 0 fr. 70 par jour, à terre ; 4. A partir de 18 ans et 6 mois pour les engagements de 3 ans. — Il n'y a aucune loi sur l'épave de la mer. Le droit d'octroi sur l'alcool, à raison de 15 fr. l'hectol. sera perçu dès que l'organisation du service sera faite. On attend la décision définitive du Conseil d'Etat, puis le décret, afin d'étudier le fonctionnement. Le droit d'octroi n'a pas d'effet rétroactif ; 4. Non. En matière d'octroi, la loi s'applique à ces vitesses ; 5. Aucune vitesses n'aura lieu puisque l'application du décret n'aura pu être effectuée. — P.L. 14. — 1. Adressez-vous à M. le commandant de la 5^e compagnie d'ouvriers, à Douai, à l'effet d'être convoqué pour passer votre examen d'entrée ; 2. Cela dépend de la chance ; 3. Elle varie selon le grade. Les ouvriers mécaniciens de 3^e classe ont 0 fr. 70 par jour, à terre ; 4. A partir de 18 ans et 6 mois pour les engagements de 3 ans. — Il n'y a aucune loi sur l'épave de la mer. Le droit d'octroi sur l'alcool, à raison de 15 fr. l'hectol. sera perçu dès que l'organisation du service sera faite. On attend la décision définitive du Conseil d'Etat, puis le décret, afin d'étudier le fonctionnement. Le droit d'octroi n'a pas d'effet rétroactif ; 4. Non. En matière d'octroi, la loi s'applique à ces vitesses ; 5. Aucune vitesses n'aura lieu puisque l'application du décret n'aura pu être effectuée. — P.L. 14. — 1. Adressez-vous à M. le commandant de la 5^e compagnie d'ouvriers, à Douai, à l'effet d'être convoqué pour passer votre examen d'entrée ; 2. Cela dépend de la chance ; 3. Elle varie selon le grade. Les ouvriers mécaniciens de 3^e classe ont 0 fr. 70 par jour, à terre ; 4. A partir de 18 ans et 6 mois pour les engagements de 3 ans. — Il n'y a aucune loi sur l'épave de la mer. Le droit d'octroi sur l'alcool, à raison de 15 fr. l'hectol. sera perçu dès que l'organisation du service sera faite. On attend la décision définitive du Conseil d'Etat, puis le décret, afin d'étudier le fonctionnement. Le droit d'octroi n'a pas d'effet rétroactif ; 4. Non. En matière d'octroi, la loi s'applique à ces vitesses ; 5. Aucune vitesses n'aura lieu puisque l'application du décret n'aura pu être effectuée. — P.L. 14. — 1. Adressez-vous à M. le commandant de la 5^e compagnie d'ouvriers, à Douai, à l'effet d'être convoqué pour passer votre examen d'entrée ; 2. Cela dépend de la chance ; 3. Elle varie selon le grade. Les ouvriers mécaniciens de 3^e classe ont 0 fr. 70 par jour, à terre ; 4. A partir de 18 ans et 6 mois pour les engagements de 3 ans. — Il n'y a aucune loi sur l'épave de la mer. Le droit d'octroi sur l'alcool, à raison de 15 fr. l'hectol. sera perçu dès que l'organisation du service sera faite. On attend la décision définitive du Conseil d'Etat, puis le décret, afin d'étudier le fonctionnement. Le droit d'octroi n'a pas d'effet rétroactif ; 4. Non. En matière d'octroi, la loi s'applique à ces vitesses ; 5. Aucune vitesses n'aura lieu puisque l'application du décret n'aura pu être effectuée. — P.L. 14. — 1. Adressez-vous à M. le commandant de la 5^e compagnie d'ouvriers, à Douai, à l'effet d'être convoqué pour passer votre examen d'entrée ; 2. Cela dépend de la chance ; 3. Elle varie selon le grade. Les ouvriers mécaniciens de 3^e classe ont 0 fr. 70 par jour, à terre ; 4. A partir de 18 ans et 6 mois pour les engagements de 3 ans. — Il n'y a aucune loi sur l'épave de la mer. Le droit d'octroi sur l'alcool, à raison de 15 fr. l'hectol. sera perçu dès que l'organisation du service sera faite. On attend la décision définitive du Conseil d'Etat, puis le décret, afin d'étudier le fonctionnement. Le droit d'octroi n'a pas d'effet rétroactif ; 4. Non. En matière d'octroi, la loi s'applique à ces vitesses ; 5. Aucune vitesses n'aura lieu puisque l'application du décret n'aura pu être effectuée. — P.L. 14. — 1. Adressez-vous à M. le commandant de la 5^e compagnie d'ouvriers, à Douai, à l'effet d'être convoqué pour passer votre examen d'entrée ; 2. Cela dépend de la chance ; 3. Elle varie selon le grade. Les ouvriers mécaniciens de 3^e classe ont 0 fr. 70 par jour, à terre ; 4. A partir de 18 ans et 6 mois pour les engagements de 3 ans. — Il n'y a aucune loi sur l'épave de la mer. Le droit d'octroi sur l'alcool, à raison de 15 fr. l'hectol. sera perçu dès que l'organisation du service sera faite. On attend la décision définitive du Conseil d'Etat, puis le décret, afin d'étudier le fonctionnement. Le droit d'octroi n'a pas d'effet rétroactif ; 4. Non. En matière d'octroi, la loi s'applique à ces vitesses ; 5. Aucune vitesses n'aura lieu puisque l'application du décret n'aura pu être effectuée. — P.L. 14. — 1. Adressez-vous à M. le commandant de la 5^e compagnie d'ouvriers, à Douai, à l'effet d'être convoqué pour passer votre examen d'entrée ; 2. Cela dépend de la chance ; 3. Elle varie selon le grade. Les ouvriers mécaniciens de 3^e classe ont 0 fr. 70 par jour, à terre ; 4. A partir de 18 ans et 6 mois pour les engagements de 3 ans. — Il n'y a aucune loi sur l'épave de la mer. Le droit d'octroi sur l'alcool, à raison de 15 fr. l'hectol. sera perçu dès que l'organisation du service sera faite. On attend la décision définitive du Conseil d'Etat, puis le décret, afin d'étudier le fonctionnement. Le droit d'octroi n'a pas d'effet rétroactif ; 4. Non. En matière d'octroi, la loi s'applique à ces vitesses ; 5. Aucune vitesses n'aura lieu puisque l'application du décret n'aura pu être effectuée. — P.L. 14. — 1. Adressez-vous à M. le commandant de la 5^e compagnie d'ouvriers, à Douai, à l'effet d'être convoqué pour passer votre examen d'entrée ; 2. Cela dépend de la chance ; 3. Elle varie selon le grade. Les ouvriers mécaniciens de 3^e classe ont 0 fr. 70 par jour, à terre ; 4. A partir de 18 ans et 6 mois pour les engagements de 3 ans. — Il n'y a aucune loi sur l'épave de la mer. Le droit d'octroi sur l'alcool, à raison de 15 fr. l'hectol. sera perçu dès que l'organisation du service sera faite. On attend la décision définitive du Conseil d'Etat, puis le décret, afin d'étudier le fonctionnement. Le droit d'octroi n'a pas d'effet rétroactif ; 4. Non. En matière d'octroi, la loi s'applique à ces vitesses ; 5. Aucune vitesses n'aura lieu puisque l'application du décret n'aura pu être effectuée. — P.L. 14. — 1. Adressez-vous à M. le commandant de la 5^e compagnie d'ouvriers, à Douai, à l'effet d'être convoqué pour passer votre examen d'entrée ; 2. Cela dépend de la chance ; 3. Elle varie selon le grade. Les ouvriers mécaniciens de 3^e classe ont 0 fr. 70 par jour, à terre ; 4. A partir de 18 ans et 6 mois pour les engagements de 3 ans. — Il n'y a aucune loi sur l'épave de la mer. Le droit d'octroi sur l'alcool, à raison de 15 fr. l'hectol. sera perçu dès que l'organisation du service sera faite. On attend la décision définitive du Conseil d'Etat, puis le décret, afin d'étudier le fonctionnement. Le droit d'octroi n'a pas d'effet rétroactif ; 4. Non. En matière d'octroi, la loi s'applique à ces vitesses ; 5. Aucune vitesses n'aura lieu puisque l'application du décret n'aura pu être effectuée. — P.L. 14. — 1. Adressez-vous à M. le commandant de la 5^e compagnie d'ouvriers, à Douai, à l'effet d'être convoqué pour passer votre examen d'entrée ; 2. Cela dépend de la chance ; 3. Elle varie selon le grade. Les ouvriers mécaniciens de 3^e classe ont 0 fr. 70 par jour, à terre ; 4. A partir de 18 ans et 6 mois pour les engagements de 3 ans. — Il n'y a aucune loi sur l'épave de la mer. Le droit d'octroi sur l'alcool, à raison de 15 fr. l'hectol. sera perçu dès que l'organisation du service sera faite. On attend la décision définitive du Conseil d'Etat, puis le décret, afin d'étudier le fonctionnement. Le droit d'octroi n'a pas d'effet rétroactif ; 4. Non. En matière d'octroi, la loi s'applique à ces vitesses ; 5. Aucune vitesses n'aura lieu puisque l'application du décret n'aura pu être effectuée. — P.L. 14. — 1. Adressez-vous à M. le commandant de la 5^e compagnie d'ouvriers, à Douai, à l'effet d'être convoqué pour passer votre examen d'entrée ; 2. Cela dépend de la chance ; 3. Elle varie selon le grade. Les ouvriers mécaniciens de 3^e classe ont 0 fr. 70 par jour, à terre ; 4. A partir de 18 ans et 6 mois pour les engagements de 3 ans. — Il n'y a aucune loi sur l'épave de la mer. Le droit d'octroi sur l'alcool, à raison de 15 fr. l'hectol. sera perçu dès que l'organisation du service sera faite. On attend la décision définitive du Conseil d'Etat, puis le décret, afin d'étudier le fonctionnement. Le droit d'octroi n'a pas d'effet rétroactif ; 4. Non. En matière d'octroi, la loi s'applique à ces vitesses ; 5. Aucune vitesses n'aura lieu puisque l'application du décret n'aura pu être effectuée. — P.L. 14. — 1. Adressez-vous à M. le commandant de la 5^e compagnie d'ouvriers, à Douai, à l'effet d'être convoqué pour passer votre examen d'entrée ; 2. Cela dépend de la chance ; 3. Elle varie selon le grade. Les ouvriers mécaniciens de 3^e classe ont 0 fr. 70 par jour, à terre ; 4. A partir de 18 ans et 6 mois pour les engagements de 3 ans. — Il n'y a aucune loi sur l'épave de la mer. Le droit d'octroi sur l'alcool, à raison de 15 fr. l'hectol. sera perçu dès que l'organisation du service sera faite. On attend la décision définitive du Conseil d'Etat, puis le décret, afin d'étudier le fonctionnement. Le droit d'octroi n'a pas d'effet rétroactif ; 4. Non. En matière d'octroi, la loi s'applique à ces vitesses ; 5. Aucune vitesses n'aura lieu puisque l'application du décret n'aura pu être effectuée. — P.L. 14. — 1. Adressez-vous à M. le commandant de la 5^e compagnie d'ouvriers, à Douai, à l'effet d'être convoqué pour passer votre examen d'entrée ; 2. Cela dépend de la chance ; 3. Elle varie selon le grade. Les ouvriers mécaniciens de 3^e classe ont 0 fr. 70 par